



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## COFACE

Question écrite n° 65112

### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre délégué au commerce extérieur sur la définition des missions de la compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (COFACE). En effet, cet organisme devrait être un acteur privilégié des relations commerciales entre la France et les pays en développement ou les pays de l'Est, en raison des marchés considérables qui se sont ouverts pour nos entreprises dans ces pays, alors que les débouchés dans les pays industrialisés se réduisent. L'établissement de relations commerciales avec ces pays est un facteur du développement, particulièrement lorsque cela se traduit par des implantations d'entreprises et par l'acquisition d'un savoir-faire. Or, récemment, un industriel souhaitant étudier le marché roumain en vue d'exporter, s'adressant à la COFACE pour obtenir une couverture des investissements nécessaires, s'est entendu répondre qu'il serait préférable qu'il trouve des marchés en France, et qu'il s'abstienne d'investir en Roumanie. Ce sont de tels arguments qui font perdre des marchés importants aux entreprises françaises, laissant ainsi nos concurrents européens, et particulièrement allemands s'installer sur des marchés d'avenir, notamment dans les pays de l'Est. Il lui demande, en conséquence, quelle est précisément la politique de la COFACE en matière de garanties sur ces marchés, certes aléatoires, mais porteurs pour les décennies à venir.

### Texte de la réponse

Reponse. - La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) est chargée d'appliquer la politique des crédits à l'exportation décidée chaque année, par le ministre des finances, en fonction de l'analyse des risques spécifiques à chaque pays. Cette analyse prend en compte un ensemble de paramètres économiques et financiers (croissance économique, inflation, PNB habitant, solde des paiements courants, dette extérieure, etc) auxquels s'ajoutent des critères prenant en compte l'expérience de la COFACE sur ces pays (encours de risques, arriérés). La reorientation des exportations françaises vers les pays les plus solvables est une action qui a été engagée par le Gouvernement depuis plusieurs années. Elle se traduit notamment à travers la politique de crédit mise en œuvre par la COFACE. À l'égard des pays d'Europe centrale et orientale, la politique de crédit française est à la fois nuancée et évolutive. Nuancée, parce qu'elle tient compte des particularités de chaque pays. Certains pays sont en état de cessation de paiement et ne font plus face à leurs échéances, occasionnant ainsi des coûts considérables pour la COFACE et le budget de l'État. D'autres pays, au contraire, semblent réussir leur transition économique et leur économie laisse apparaître des signes positifs. Évolutive, parce qu'elle peut varier chaque année en fonction des données qui sont fournies sur l'évolution des principaux indicateurs pris en compte. Dans le cas particulier de la Roumanie évoquée par l'honorable parlementaire, la politique de crédit française est particulièrement ouverte puisqu'elle s'est déjà traduite, ces deux dernières années, par la garantie par la COFACE de près de trois milliards de francs de crédit. Il est également ajouté que le développement de la présence française en Europe de l'Est passe aussi par les investissements des entreprises françaises, pour tirer profit à la fois de conditions de production favorables et à la fois de marchés globalement importants. Pour favoriser ces investissements, plusieurs procédures ont été mises en œuvre. Les études préalables à un investissement, lorsqu'elles ont pour but de mieux connaître le

futur partenaire local (audit financier et industriel), peuvent faire l'objet d'avances consenties a l'entreprise francaise, ces avances etant remboursables si l'operation d'investissement est finalement decidee. En Pologne et en Hongrie, des protocoles de partenariat permettent aux joint-ventures d'accéder a des credits francais consentis a des conditions tres favorables par rapport aux conditions du marche. Enfin les investissements peuvent etre garantis contre le risque politique par la COFACE et contre le risque economique (pour les seules PME) par la SOFARIS. Pour etre complet, il faudrait aussi tenir compte de l'importance des credits communautaires (Phare pour l'Europe centrale et Tacis pour l'ancienne Union sovietique) destines au financement de prestations d'assistance technique ou de formation et qui beneficent a un nombre important d'entreprises francaises. Sur une enveloppe totale de pres de 10 milliards de francs, en 1992, la France a fourni 20 p 100 du financement. Compte tenu des elements qui viennent d'etre rappelés, le dispositif public d'appui aux entreprises francaises desireuses de profiter des debouchés situes en Europe de l'Est parait a la fois varie dans ses instruments et important par les depenses engagees. L'espoir du Gouvernement est, ainsi, d'aider ces pays a reussir leur transition vers une economie liberale tout en favorisant la presence des entreprises francaises sur leur marche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65112

**Rubrique :** Commerce exterieur

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 1992, page 5490